



Notice annuelle LPGA

Cadre :

Refonte du rapport LPGA

Date :	17.12.2024
État :	Notice annuelle LPGA pour 2023
Domaine(s) :	AVS, AI, PC, PP, Amal, AA, AM, APG, AC, AF, Ptra

En vertu de l'art. 76 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), le Conseil fédéral doit rendre régulièrement compte de la mise en œuvre des assurances sociales. Son rapport contient une présentation de leurs risques systémiques et expose le pilotage stratégique qu'il exerce. Le compte rendu paraît désormais par le biais de trois publications distinctes coordonnées, dont la présente Notice annuelle LPGA¹.

La Notice annuelle LPGA renvoie à l'information en ligne de la Confédération pour un aperçu actualisé des rapports sur les assurances sociales : leurs bases, leur état actuel, leurs principales évolutions ainsi que les rapports sur les thèmes transversaux pertinents, comme les aides financières, le recours, la lutte contre les abus, les affaires internationales et la recherche.

Contributions fédérales **Contributions fédérales aux assurances sociales**
[Contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC](https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ueberblick/grsv.html)
<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ueberblick/grsv.html>

Réformes et révisions **Réformes et révisions**
[AVS Assurance-vieillesse et survivants](#)
[AI Assurance-invalidité](#)
[PC Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI](#)
[PP Prévoyance professionnelle](#)
[AMal Assurance-maladie](#)
[AA Assurance-accidents](#)
[AM Assurance militaire](#)
[APG Allocations pour perte de gain](#)
[AC Assurance-chômage](#)
[AF Allocations familiales](#)
[Ptra Prestations transitoires pour chômeurs âgés](#)

Statistiques et finances **Statistiques et finances**
[AVS Assurance-vieillesse et survivants](#)
[AI Assurance-invalidité](#)
[PC Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI](#)
[PP Prévoyance professionnelle](#)
[AMal Assurance-maladie et AA Assurance-accidents](#)
[AM Assurance militaire](#)
[APG Allocations pour perte de gain](#)
[AC Assurance-chômage \(voir Rapports d'activité et rapports annuels\)](#)
[AF Allocations familiales](#)
[Ptra Prestations transitoires pour chômeurs âgés](#)

¹ Les deux autres sont la Statistique des assurances sociales suisses (SAS) et le Rapport social, qui paraîtra la dernière année de chaque législature.

Aides financières transversales

Aides financières transversales à des organisations privées

Organisations d'aide à la vieillesse (art. 101^{bis} LAVS)

Organisations de l'aide privée aux invalides (art. 74 LAI)

Accueil extrafamilial pour enfants

Aides financières prévues par la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)

Aides financières pour les organisations familiales

Protection de l'enfant / Droits de l'enfant

Relations internationales

Relations et conventions internationales

Chiffres clés des prestations en lien avec l'étranger et de l'entraide en matière de prestations dans l'assurance-maladie

Implications du télétravail/travail à domicile sur la sécurité sociale dans un contexte international

Conventions bilatérales et accords multilatéraux de sécurité sociale

Recours contre le tiers responsable

Produit des actions récursoires selon l'art. 76 LPGA

Produit des actions récursoires selon l'assurance et la jurisprudence

Observations

Relevé statistique dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'assurance et des observations effectuées

Observations dans les assurances sociales et Rapport sur les observations 2023

Recherche

Recherche et évaluation

Programmes de recherche, domaines de recherche et publications

Autres versions linguistiques de ce document :

ATSG-Jahresnotiz

Nota annuale LPGA

Informations complémentaires :

OFAS :

- Rapports annuels LPGA (2011–2022)
- Rapport annuel « Recherche et évaluation » (voir Rapports annuels)
- Compte global des assurances sociales (CGAS)
- Statistique des assurances sociales suisses (SAS)
- Situation financière des assurances sociales
- Publication en ligne « Sécurité Sociale CHSS »

OFS :

- Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)
- Rapport social statistique suisse
- Statistiques de la prévoyance professionnelle
- Statistiques de l'aide sociale
- Statistiques des dépenses de santé

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Communication
+41 58 462 77 11
kommunikation@bsv.admin.ch